



Gérardmer - Xonrupt - La Bresse - Buschang
St-Maurice - Ventron - Le Valtin



Association Départementale pour la Promotion

Ski de Fond

Haut-Rhin

**Mesdames et Messieurs les
Présidents de clubs
Comité Régional du Massif des
Vosges de ski**

Le : 05-12-2011

Objet : Délivrance des cartes annuelles ski de fond licenciés FFS

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer des modalités d'accès des licenciés FFS aux domaines skiables nordiques du Massif des Vosges pour la prochaine saison 2011-2012 établies en concertation par l'ensemble des gestionnaires des sites.

Ainsi, le principe général, fixé depuis l'an dernier en collaboration avec Messieurs les Présidents du CRMVS et du CDVS, est reconduit, à savoir l'accès payant pour tous, avec des tarifs préférentiels.

A ce principe général, 2 exceptions s'appliquent sur l'ensemble des sites :

- Pour les licenciés possédant moins de 120 pts FFS (hommes) ou 150 pts FFS (femmes), conformément aux accords nationaux entre Nordique France et la FFS, l'accès est gratuit sur l'ensemble des domaines nordiques du Massif des Vosges (avec gratuité au niveau national pour les moins de 40 pts FFS pour les hommes ou 60 pts FFS pour les femmes). Dans ces 2 cas, la carte d'accès sera envoyée directement aux clubs possédant des licenciés concernés.
- Pour les sections ski-étude des collèges : accès gratuit uniquement pendant les créneaux scolaires d'entraînement de la section.

En revanche, à partir de cette saison, la carte annuelle licenciés FFS devient une carte départementale. En conséquence, il n'existe plus de réciprocité de la carte entre les sites des Hautes-Vosges / SMIBA (La Bresse, Gérardmer, Xonrupt, Col de la Schlucht, Ventron, Ballon d'Alsace) et Alsaciens (Lac Blanc et Markstein).

Il conviendra donc à chaque club de choisir son lieu d'achat en fonction de son lieu de pratique.

Vous trouverez ainsi dans le tableau ci-dessous les conditions de validité de la carte en fonction du lieu d'achat.

Sites de pratique	Lieu de délivrance de la carte	Mode de délivrance	Tarif adulte	Tarif enfant
Hautes-Vosges / SMIBA (La Bresse, Gérardmer, Xonrupt, Col de la Schlucht, Ventron, Ballon d'Alsace)	SIVU Tourisme Hautes-Vosges	Par courrier uniquement après transmission des besoins par chaque club.	35 €	18 €
Haut-Rhin (Lac Blanc, Markstein)	Sites du Lac Blanc et du Markstein	Achat aux caisses des sites	35 €	Gratuit

Nous vous précisons que les possesseurs de carte annuelle bénéficieront de la gratuité d'accès pour toutes les compétitions FFS organisées sur le Massif des Vosges, y compris pour les courses de foyers de ski.

En revanche, pour une pratique occasionnelle d'entraînement ou de loisirs en dehors des sites de validité de chaque carte, le forfait journalier (tarifs ci-dessous) sera obligatoire. Ces forfaits sont en vente aux départs des pistes.

Pour obtenir plus d'informations relatives à ces conditions d'accès, vous pouvez contacter :

- Pour les sites Hautes-Vosges-SMIBA : SIVU Tourisme Hautes-Vosges
Tél : 03 29 25 70 00 – E-mail : sportsetloisirs@labresse.fr
- Pour les sites du Haut-Rhin : ADPSF Haut-Rhin – Tél : 03 89 20 10 52 – E-mail : adnature@ourisme68.com

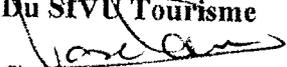
Nous vous rappelons que le CRMVS nous a demandé de bien vouloir lui faire remonter les cas de fraude afin de prendre le cas échéant les sanctions qui s'imposent.

RAPPEL DES TARIFS 2011 / 2012

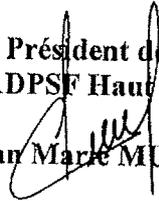
TYPE DE FORFAIT	CARTE ANNUELLE LICENCIES FFS		FORFAIT ½ JOURNEE Délivrés sur sites		FORFAIT JOURNEE Délivrés sur sites	
	NON LICENCIE pour info	LICENCIE FFS	NON LICENCIE pour info	LICENCIE FFS	NON LICENCIE pour info	LICENCIE FFS
ADULTE	60 €	35 €	De 4,50 € à 5,60 €	4,40 €	De 4,50 € à 6,60 €	4,40 €
ENFANT (né en 1996 et après)	35 €	18 €	De 2,00 à 2,90 €	1,70 €	De 2,00 à 3,40 €	1,70 €

Vous souhaitant une bonne saison d'hiver, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations les plus sportives.

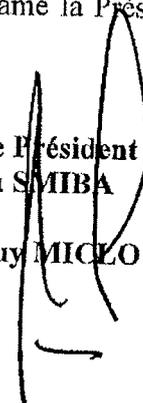
Le Président
Du SIVU Tourisme


Guy VAXELAIRE

Le Président de
l'ADPSF Haut Rhin


Jean Marie MULLER

Le Président
du SMIBA


Guy MICLO

Copie de ce courrier :

- M. le Président du CRMVS
- Mrs les Présidents des Comités Départementaux